



**VICE-PRIMATURE  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION ET  
INNOVATION DU SERVICE PUBLIC**

Kinshasa, le 12 juil. 2024

*Secrétariat Général chargé des Actifs  
Le Secrétaire Général*



**Transmis copie pour information à :**

- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public ;  
*(Avec l'expression de ma haute considération)*
- Monsieur le Directeur Général des Ressources Humaines des Administrations des Ministères, Institutions et Services Publics de l'Etat ;
- Monsieur le Directeur-Chef des Services de Gestion de la Base des Données Numériques des Ressources Humaines de l'Etat et Recensement  
*(Tous) à Kinshasa/Gombe*

**COMMUNIQUE N°BUR.SGA/FP/TBA/DBDR/JMM/FPA/01/01 2024  
A L'ATTENTION DES SECRETAIRES GENERAUX, INSPECTEURS  
GENERAUX, DIRECTEURS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE,  
GREFFIERS EN CHEF DES HAUTES COURS ET PREMIERS SECRETAIRES  
DE PARQUETS PRES CES HAUTES COURS**

**Concerne : Impression des duplicatas de la carte des agents de carrière des services publics de l'Etat**

Il est porté à la connaissance des agents de carrière des services publics de l'Etat qu'au terme de différents mouvements du personnel réalisés au sein de l'Administration Publique à travers la titularisation, la promotion, la mutation, le transfert, sans oublier les cas de perte de carte de service ;

Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public a instruit le service technique compétent de préparer les mesures administratives nécessaires afin de permettre à Son Autorité **de décider du chronogramme de mise à jour des données dans le FRAP** devant guider ces opérations en faveur des agents concernés, lequel chronogramme sera communiqué officiellement en temps opportun.

En conséquence, il est nécessaire de rappeler à la meilleure attention de tous que pour l'instant, aucune impression des duplicatas de la carte biométrique de service n'est disponible. Seules les opérations d'identification biométrique se poursuivent dans le cadre de l'assainissement du FRAP, suivies de la validation desdites données certifiées.

Stricte application et large diffusion.

Kinshasa, le 12 juil. 2024

**Thérèse BAFALANGA ATOSA**